80e ANNEE. — N° 86. MERCREDI 24 JUILLET 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page (— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

(Titre censuré)

Non ! Je ne veux pas vous parler du discours que le dictateur a prononcé l'autre jour devant son Reichstag rassemblé. Il y a des amertumes de surcroît que nous pouvons nous épargner. Entre la vaine bravade et le lâche consentement, il nous reste le silence !

Peut-être le silence n'est-il pas, comme on l'a dit, la prière des forts. Mais il peut devenir la forteresse des faibles, l'imprenable refuge des vaincus qui n'acceptent pas d'être des humiliés. Nous avons mérité bien des choses, mais pas la pitié des vainqueurs !...

***

L'autre jour, nous avons publié ici quelques pages écrites par le Professeur Romanet, le savant historien français, pour nous rappeler les sombres époques de nos abaissements toujours suivis de magnifiques renaissances.

Est-ce un réconfort de savoir que notre pays n'est pas vaincu ni abaissé pour la première fois ? Nous y puisons en tout cas la certitude que l'histoire continue. Hélas ! Dans ce passage des revers aux succès, la première partie de l'évolution est certainement accomplie.

Et nous éprouvons en ce moment comme un affreux soulagement, celui de l'homme qui se sent arrivé au plus bas de sa destinée. Il est sûr désormais qu'il ne peut plus descendre, qu'il a touché le fond du malheur. Il goûte dans sa souffrance une sorte de repos et, sentant que le sort a épuisé contre lui toute sa puissance d'écrasement, il lui vient la force de l'affronter dans un nouvel effort où il n'engage plus aucun risque de pertes.

***

C'est que les ascensions comme les chutes ont aussi leurs limites et leur temps. On ne voit pas de raison pour que ce phénomène de descente et de montée qui s'est toujours renouvelé dans la suite des événements ne se reproduise pas comme il l'a toujours fait. On ne voit pas de raison pour qu'à dater de 1940 l'évolution des sociétés humaines prenne un cours qu'elle n'a jamais suivi.

Je sais bien ! Je sais bien ! Il y a nous ; il y a les gens qui vivent aujourd'hui, qui voient ce qui est et qui craignent de ne pas voir ce qui sera. Le malheur est pour eux, la récompense sera pour d'autres.

Je sais qu'elle semble bien lointaine et bien vacillante cette flamme d'espérance qui brille là-bas au fond du défilé noir. Mais pour nous donner la force de marcher vers elle ne nous suffit-il pas de la voir briller ? Pour nous donner la force de maintenir la France pendant son malheur ne doit-il pas nous suffire de savoir que nous pourrons la passer à d'autres qui viendront après nous la ranimer dans sa fierté retrouvée et redresser son front dans la lumière et dans la gloire ?

***

On nous disait l'autre jour que le Führer s'était rendu aux Invalides et qu'il avait longuement médité devant le tombeau de Napoléon ! Impossible d'imaginer la leçon qu'il aura puisée dans ce face à face silencieux.

Censuré

Ce ne sont point là de ces consolations comme on en donne aux malades et aux enfants. Je le dis parce que cela me paraît vrai. Et puis, voyez-vous, c'est seulement quand un pays se croit perdu qu'il n'y a plus d'espoir.

Emile LAPORTE.

Peu de lois mais claires et respectées

Un jour que je demandais un conseil à un ami avocat, il ouvrit sa bibliothèque et y prit un gros volume. C'était le recueil des lois pour l'année précédente. « Il y en a tant, me dit-il, que nous ne les connaissons pas toutes. On ne peut plus suivre ça va trop vite. »

Cet océan de textes législatifs, à quoi servait-il ? A rien. Car dès qu'une loi nouvelle était votée, la plupart des Français n'avaient qu'un souci, qu'un but, qu'un désir : la violer.

Et il y avait des spécialistes pour leur en donner les moyens. « Attendez donc, disaient ces avocats marrons, je crois que je trouverai un truc pour vous tirer d'affaire. » Ce genre d'avocats étaient ceux qui avaient le plus de clients, de même que les médecins-avorteurs avaient beaucoup de clientes.

Il faut que cela finisse. Nous désirons tous que cela finisse. Nous n'avons pas besoin d'un tel arsenal de lois. Quelques-unes seulement pourvu qu'elles soient claires, qu'elles ne s'accompagnent pas de ces « règlements d'administration publique » qui finissent par les annihiler, et qu'on les fasse respecter à tout prix et par tous.

Nous avons eu tous, plus ou moins, le très mauvais esprit de nous esquiver de la règle. Une obligation, une contrainte ? C'est fait pour le voisin, pas pour nous !

On connaît l'histoire de la reine Victoria répondant à une princesse autrichienne qui, invitée à la Cour d'Angleterre, lui demandait de faire en sorte que son petit chien ne fût pas soumis à la quarantaine : « Je ne suis pas en état de faire en sorte que les lois de mon pays ne soient pas respectées. »

Dans la France nouvelle qui vient de naître, il faudra que les lois soient rares et justes (et par lois il faut entendre aussi les règles) et qu'elles soient respectées par tous.

Nous ne voulons plus voir, quand nous faisons la queue patiemment à une porte ou un guichet, le malin, virtuose du « Système D », nous passer insolemment sous le nez.

PAN.

INFORMATIONS

Pour la reprise de l'activité industrielle

En vertu de la loi du 20 juillet, le ministre des finances est autorisé, jusqu'au 31 août 1940, à consentir, sur les ressources de la trésorerie, et jusqu'à concurrence de 200 millions, aux chambres de commerce et aux chambres de métiers, soit aux organismes corporatifs spécialement qualifiés, des avances destinées à fournir des frais de démarrage aux entreprises industrielles et commerciales qui ne pourraient trouver immédiatement, par les procédés habituels, les ressources indispensables à la reprise d'une activité au moins partielle.

Un décret du même jour fixe les modalités d'application de cette même loi.

Problèmes relatifs à la main-d'œuvre

M. Belin, ministre de la production industrielle et du travail, a réuni, dans son cabinet, son Conseil de directeurs avec lesquels il a examiné les différents problèmes relatifs à la main-d'œuvre et à la reprise de la vie économique de la nation.

Des mesures importantes seront prises sous peu et portées aussitôt à la connaissance du public.

Les gouverneurs de province

La nomination des gouverneurs de province, demeure conditionnée par les accords qu'il sera possible de réaliser à Wiesbaden, en ce qui touche l'administration et l'économie des zones occupée et non occupée du pays. Pour donner son plein effet, la réforme doit, en effet, assurer à ces gouverneurs des moyens et des pouvoirs identiques. Il y va de l'unité du pays.

Usines d'aviation du Reich bombardées

Pendant 1 h. 30, les bombardiers de la R.A.F. ont attaqué, par relais, les usines d'aviation Fockwulf, à Brême. Des bâtiments ont été atteints, annonce le bulletin d'informations du ministère de l'air, qui vient d'être publié, tandis que l'aérodrome voisin était touché par des bombes explosives à grande puissance.

A Wismar, des bombes furent jetées sur une usine d'hydravions Dornier. Des incendies furent observés et trois pistes de départ endommagées.

Au large des côtes sud-est de l'Angleterre

Selon un communiqué du ministère de l'air, au cours des combats qui se sont déroulés, samedi, de l'aube au coucher du soleil, au large des côtes sud-est de l'Angleterre et auxquels participaient plus de cent vingt appareils ennemis, quatorze appareils allemands auraient certainement été abattus.

Des préparatifs de défense de Gibraltar

La radio italienne diffuse une dépêche de Tanger disant que, d'après des informations parvenues de la Linéa, la Grande-Bretagne organiserait de grands préparatifs de défense à Gibraltar. La dépêche ajoute que les habitants quitteraient la ville par milliers.

Le président Roosevelt a signé la loi dite des « Deux Océans »

Le président Roosevelt a signé la loi navale dite des « Deux Océans ». Cette loi, qui prévoit un programme de construction s'étendant sur une période de sept ans, a pour objet de doter les Etats-Unis d'une flotte dont la puissance offensive serait plus grande que celle d'aucune flotte au monde.

En 1947, les Etats-Unis disposeront de 701 unités de guerre, dont 36 navires de bataille, 20 porte-avions, 88 croiseurs, 378 destroyers et 180 sous-marins.

La vie à Amiens

M. Picaret, directeur du « Journal d'Amiens » a donné à un de nos confrères quelques informations sur la vie actuelle de la grande cité picarde.

La plupart des édifices sont indemnes, notamment la cathédrale, l'hôtel de ville, la préfecture, le musée de Picardie, la bibliothèque et le palais de justice. La population compte actuellement environ 20.000 personnes, restées ou rentrées chez elles. Les troupes d'occupation se montrent correctes.

Après avoir fait défaut pendant quelque temps par suite des dégâts causés par les bombardements, l'eau et l'électricité fonctionnent à présent. Le ravitaillement est difficile, parfois à peine suffisant, mais les denrées demeurent à des prix accessibles. La vie locale se réorganise peu à peu.

Pas de rencontre hispano-italienne

L'agence officieuse allemande D.N.B. dément l'information publiée à l'étranger d'après laquelle une rencontre serait imminente entre les hommes d'Etat italiens et espagnols.

Dans les milieux autorisés de Rome, on déclare qu'une amitié stable unit l'Italie et l'Espagne ; mais on ajoute ne rien savoir au sujet de plans concrets ou d'une prochaine rencontre entre les chefs des pays intéressés.

L'ambassade française a quitté Londres

L'ambassade de France a fermé vendredi.

M. de Castellane et les autres membres du personnel de l'ambassade ont quitté la Grande-Bretagne vendredi à destination de Lisbonne.

La Russie soviétique somme la Roumanie d'adopter un « gouvernement populaire ».

La radio américaine annonce que la Russie soviétique vient d'adresser une note à Bucarest, invitant la Roumanie a adopter immédiatement un « gouvernement populaire ».

Cette décision aurait été prise à Moscou à la suite de la nouvelle orientation politique totalitaire de la Roumanie et des entretiens que le roi Carol a eus récemment avec de hautes personnalités allemandes et italiennes.

Les Etats baltes réclament leur rattachement à l'U.R.S.S.

La radio américaine relate que les trois parlements de Lettonie, d'Estonie et de Lithuanie, issus des récentes élections faites sous la pression russe viennent, comme on s'y attendait, de réclamer le rattachement des trois petits pays baltes à l'U.R.S.S.

M. William Bullitt s'est entretenu avec M. Roosevelt

On mande de Washington que M. Roosevelt a eu de longs entretiens le 21 juillet et le 22 juillet, avec M. Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis, qui vient de rentrer de France et qui a accompagné M. Roosevelt à Hyde-Park, où il vient de passer trois jours.

L'opinion en Angleterre après le discours d'Hitler

D'après l'Agence Stéfani, une grande bataille se livrerait actuellement à Londres, derrière le paravent parlementaire, entre trois tendances :

La première, qui est personnifiée par M. Churchill, ne voudrait pas répondre au discours de M. Hitler ;

La seconde, qui serait numériquement très forte, serait disposée à demander aux puissances de l'axe quelles seraient les conditions de paix ;

Le troisième courant d'opinion, qui, d'après l'Agence Stéfani viendrait du peuple, désirerait avant tout la paix.

Toutefois la presse britannique affirme qu'aucun compromis avec l'hitlérisme n'est possible

Les journaux affirment qu'aucun compromis avec l'hitlérisme n'est possible et affirment la résolution du gouvernement britannique de lutter jusqu'à la victoire. Ils estiment probable une prochaine attaque aérienne contre l'Angleterre maintenant que le führer a réédité sa tentative de justifier ses nouvelles brutalités.

D'après eux, le führer s'efforce de rassurer le peuple germanique inquiet de la perspective d'une longue guerre possible. En tout état de cause, déclarent-ils, l'Angleterre est prête à soutenir le choc et le peuple britannique est animé d'un seul désir : voir s'intensifier sans cesse l'effort de guerre, contrairement aux allégations ennemies prétendant qu'il désapprouve M. Churchill.

EN PEU DE MOTS...

— En application de l'accord financier franco-belge le taux d'échange applicable a été fixé à partir du 21 juillet à 722 francs-français contre 500 francs-belges.

— La radio allemande annonce que cinq avions sanitaires ayant à bord des blessés de guerre allemands sont arrivés en Allemagne, venant des territoires non occupés de France.

— Les communications fluviales sont rétablies entre la Russie et l'Allemagne.

— On mande de Stamboul que les recettes journalières du port de Stamboul ont diminué de 20.000 à 1.500 livres turques, par suite du manque de navires étrangers.

— On signale de Bruxelles que le commandement militaire en Belgique et dans le nord de la France a interdit aux membres de l'ancien gouvernement Pierlot, qui se trouve hors du pays, de rentrer en Belgique.

*Plus d'...***ISMES** *pour nous rappeler*
les **désunions** mortelles,
les **haines** de partis,
les **divisions** et les **jalousies** entre Français
L'unanimité dans la seule chose nécessaire
REFAIRE LA FRANCE

Chronique du Lot

LE 14 JUILLET 1790 ET CELUI DE 1940, EN QUERCY

Ce 14 juillet 1940, dans ma bourgade quercynoise, je me suis trouvé perdu dans la foule rassemblée au Monument aux Morts où nos troupes, en cantonnement, formées en carré rendaient les honneurs, hélas ! désarmées...

En un langage d'une haute élévation de pensée le commandant traduisit notre intime douleur et nos espoirs. Tout comme le bataillon en stationnement, les Anciens Combattants belges et les réfugiés belges déposèrent de magnifiques gerbes et on ne saurait trop les remercier de leur si délicate attention. Les enfants de nos écoles fleurirent de leurs bouquets tous les abords de la stèle.

Bien triste cérémonie où nos cœurs de Français et de Belges communièrent dans la sombre méditation de la défaite.

Sans cette maudite guerre, la France au travail pensait célébrer cette année le 150e anniversaire de la Fête de la Fédération.

Quel contraste dans nos villages quercynois entre ce grand jour de fraternité que fut le 14 juillet 1790 et ce jour de deuil du 14 juillet 1940 !

Pas un Quercynois ne devrait ignorer ce que fut en 1790 l'enthousiasme dans nos moindres bourgades. Nos archives départementales foisonnent en documents et l'érudit chanoine Sol, archiviste diocésain, en a relevé les plus typiques dans son premier tome de la « *Révolution en Quercy* ».

J'ai eu moi-même la chance de découvrir à la mairie d'Albas le procès-verbal de cette cérémonie fédérative qui, avec tant d'autres documents, m'a permis, dans mon roman, « *Le Sans-Culotte Fricasse* », de synthétiser ce que fut la vie quercynoise sous la grande Révolution.

Certes, je n'ai nullement l'intention de reproduire ici ces pages rayonnantes de gloire et que beaucoup de mes lecteurs connaissent déjà. Je dois me borner à résumer l'évocation d'une sublime journée que nous aurions voulu reconstituer en son 150e anniversaire si la fortune des armes nous avait une fois de plus souri et surtout si nous n'étions pas trop à la légère partis en guerre, si mal préparés.

« A 8 heures du matin, décharges de mousqueterie, les tambours de la garde nationale battirent « La Générale » et à 9 heures « L'Assemblée ». Le cortège des fusiliers conduisit le corps municipal de la maison commune à l'église paroissiale où fut chanté le plus vibrant des « Te Deum ». Le cortège se rendit ensuite dans tout le faste des processions liturgiques au pré Bataille où, devant l'autel de la Patrie, se formèrent protocolairement en carré : les autorités, le clergé, la garde nationale et la foule.

Suivit la lecture par le Procureur d'Office de l' « Adresse des citoyens de Paris à tous les Français » et puis ledit Procureur laissa tomber sur la foule cette harangue civique au style ampoulé :

« Citoyens, Messieurs ! C'est le 14 juillet 1789 que nous avons conquis la Liberté; c'est le 14 juillet 1790 que nous jurons de la conserver. Qu'en ce jour, à la même heure de midi, un cri unanime retentisse dans toute la France : « Vive la Nation, vive la Loi, vive le Roy... »

Unissons notre serment civique à celui que nos représentants vont prêter au Champ de Mars. Elevons notre voix vers le Ciel pour lui demander protection, pour ce peuple citoyen qui va devenir le plus heureux de l'univers et qui servira de modèle à toutes les Nations... »

Et puis, le clergé, les officiers municipaux, le peuple prêtèrent le serment de fidélité au moment où les quatre cloches, une salve de mousqueterie, les tambours battant « Aux champs » répercutaient l'allégresse générale. La foule criait « Vive la Nation, la Loy et le Roy... » Le soir toutes les fenêtres s'étaient illuminée de rampes de coquilles d'escargots où une mèche allumée trempait dans l'huile de noix. Quelle belle et fraternelle journée ! »

Saisissez-vous le douloureux contraste entre l'enthousiasme de nos grands ancêtres qui devaient mourir pour libérer les peuples opprimés et porter nos trois couleurs autour du monde et notre deuil présent ?

En cette minute de si lourd silence de dimanche dernier, tout comme la lugubre voix biblique : « Caïn, qu'as-tu fait de ton frère », il me semblait entendre la voix de nos grands morts de 1918 nous reprochant amèrement d'avoir saboté la Victoire et ceux de la grande Révolution nous crier : « Pourquoi donc avez-vous prostitué ce grand souffle de Liberté ? »

Voix du remords : « *Vae victis...* Malheur aux vaincus !... »

Mais que nos vainqueurs n'oublient pas l'expression de Sénèque : « *res sacra miser* »..., respectez le malheur, chose sacrée...

Ernest LAFON.

LE MERCANTILISME DU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

On nous écrit :

Si quelques commerçants sans scrupule font sur leurs marchandises une hausse à jets continus, il existe aussi certains propriétaires d'immeubles qui exploitent indignement le malheur des pauvres réfugiés. Empressons-nous, de déclarer que c'est l'exception, car nous savons qu'en général les habitants du Midi ont consenti des locations modestes aux réfugiés et même beaucoup les logent gracieusement. Ceux-ci font preuve de solidarité nationale. Parmi les propriétaires sans vergogne, citons la condamnation au tribunal correctionnel de Cahors à 500 fr. d'amende, d'un certain L... pour spéculation sur les loyers.

Dans une petite localité du Lot, un logement de deux pièces contenant un mobilier des plus rudimentaire est payé, par la réfugiée qui l'habite, cent francs par mois, plus cent vingt-cinq francs, également par mois, pour la jouissance du dit mobilier, lequel appartient à la locataire d'avant-guerre, placée actuellement en ville.

On conviendra que les deux locations superposées, soit 225 francs par mois, sont exagérées, au moins plus du double de leur valeur dans cette petite localité.

D'autre part, toujours dans cette localité une propriétaire habitant une grande ville avait par lettre informé sa locataire, co-habitante de sa maison de campagne, qu'elle mettait à la disposition de ses réfugiés tout le second étage, c'était un beau geste, mais qui devait être éphémère.

Cette dame propriétaire, au retour à sa maison de campagne, a exigé du réfugié occupant deux petites pièces nues, au second, cent francs pour vingt jours de logement, sans compter une certaine somme, pour une prétendue consommation d'électricité durant ces vingt jours de logement (on se levait et on se couchait de jour). Ce réfugié, malgré les menaces, ne s'est pas laissé exploiter.

Encore, même localité, laquelle aurait donc la spécialité de pratiquer le mercantilisme du logement, une commerçante a aussi eu l'audace de réclamer un franc par jour de... garage, pour une auto logée sur un terrain ne lui appartenant pas !

Tous ces faits sont à signaler. Si des réfugiés sont, ou sur le point d'être victimes de ces rapaces du logement, il n'y a que de se prévaloir du décret du 3 juin 1940, qui prescrit « que les prix des locaux aux réfugiés devront correspondre aux prix normaux pratiqués dans les localités avant le 1er juillet 1939 ».

En conséquence, c'est une base. Si les prétentions de certains propriétaires sont excessives, ne pas payer et ne pas quitter le logement, c'est l'autorité administrative, en l'espèce le maire ou à défaut le préfet, qui ont le pouvoir de fixer le prix régulier.

Ainsi, les réfugiés se trouvent protégés contre les usuriers du logement.

LA DESTRUCTION DE L'ÉLEVAGE DES OIES

Mardi dernier, à la foire de Prayssac, débutait le commerce des oies d'élevage. Il y en avait pas mal sur le marché et déjà nos fermières pensaient à s'approvisionner en vue du gavage de l'automne qui rend aux marchés les belles oies grasses, source de graisse et d'excellente viande.

Mais

Censuré

raflèrent ces oies d'élevage, si bien que si cela continue sur les divers marchés de la région, nos fermières se trouveront dans l'impossibilité de gaver des oies pour notre ravitaillement d'hiver au moment où les corps gras menacent de manquer.

Il y a là des mesures de conservation qui s'imposent. Alors qu'il est défendu de tuer les porcelets d'élevage, il semble que l'autorité préfectorale serait bien inspirée en prenant un arrêté défendant la vente et la mise à mort des oies d'élevage qui ne devraient être vendues qu'aux éleveurs s'engageant à les gaver.

C'est une ressource qui manquera incontestablement et un gros préjudice qui est porté à notre ravitaillement en graisse si on ne prend pas pour les oies, d'urgence, des mesures conservatrices.

CROIX-ROUGE (S.S.B.M.)

Le Président de la Croix-Rouge S.S.B.M., de Cahors, a reçu les imprimés destinés à la recherche des prisonniers. Ce modèle est le seul établi jusqu'à ce jour, susceptible de procurer des renseignements certains.

Il est déposé chez le Président et Mme la Présidente, 8, rue Jean-Vidal à Cahors, ainsi qu'à la cantine de gare. Les indications à y porter doivent être inscrites à la machine à écrire ou tout au moins en lettres capitales.

CAHORS

A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire de vouloir bien prendre note du nouveau tarif des abonnements en première page.

Enfin on taxe !...

M. le Préfet du Lot, considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances actuelles, de fixer les prix maxima des produits de la ferme vendus tant en magasin que sur les marchés publics, a fixé comme suit les prix de vente des produits ci-dessous désignés :

⁂

Produits de basse-cour

Prix vivant au kg. : poulet, 20 fr. ; poule, 14 fr. ; pintade, 24 fr. ; canard, 18 fr. ; lapin vieux, 9 fr. ; lapin jeune, 12 fr. ; pigeon petit, la paire, 9 fr. ; pigeon moyen, la paire, 12 fr. ; pigeon gros, la paire, 18 fr. ; œufs frais, la douzaine, 10 fr. ; œufs de conserve, la douzaine, 9 fr.

Prix mort non vidé au kg. : poulet (de moins de 0 kg. 800), 28 fr. ; poulet (de plus de 0 kg. 800), 26 fr. ; poule, 20 fr. ; pintade, 30 fr. ; canard, 26 fr. ; lapin vieux, 18 fr. ; lapin jeune, 24 fr.

Fruits, le kg. : pêche, qualité extra, 7 fr. ; pêche, qualité moyenne, 6 fr. ; pêche, qualité courante, 5 fr. ; abricot extra, 7 fr. ; abricot moyen, 5 fr. ; poires Willams, 1re qualité, 7 fr. ; prune Reine-Claude et Agen, 6 fr. ; prune bleue ou St-Antonin, 4 fr. ; prune grosse blanche (Royale et d'Oullins), 6 fr.

Légumes, le kg. : pommes de terre rose, jaune ou blanche, 3 fr. 50 ; petits pois, 6 fr. ; haricots grain cosses, 6 fr. ; haricots (gros et mange-tout), 5 fr. ; haricots (vert fin), 8 fr. ; haricots (beurre), 7 fr. ; carottes avec fanes, 5 fr. ; navets avec fanes, 4 fr. ; tomates, importation, 4 fr.; tomates du pays, 4 fr. ; chou, 3 fr. ; ail, 6 fr. ; oignons, 5 fr.

⁂

Ces prix représentent des maxima qui, en aucun cas, ne peuvent être dépassés sans autorisation préalable du Préfet du Lot.

Ils seront affichés sur les principaux marchés du département dans un endroit visible et facilement accessible au public. Ils pourront être révisés si les conditions du marché l'exigent.

A BIENTOT ! ! !

Ainsi que nous le mentionnons, d'autre part, un arrêté préfectoral fixe la taxe des prix des divers produits mis en vente sur les marchés de la ville.

Cet arrêté a été soigneusement étudié, et, de l'avis général, il donnera toute satisfaction au producteur, au vendeur, à l'acheteur.

Il était temps, vraiment, que cette question des prix de vente fût mise au point. Durant ces semaines passées, sur de nombreux marchés, l'achat de divers produits était impossible pour les modestes bourses et, comme on le conçoit, les ménagères rentraient à leur foyer, leur sac à provisions souvent vide.

Certes, il faut reconnaître que la police exerçait une surveillance active et empêchait, parfois, la surenchère malhonnête de certaines gens. Mais son action n'était pas soutenue par une taxe officielle, et souvent restait sans résultat.

Aujourd'hui, la taxe officielle est affichée, promulguée : il sera, dès lors, plus facile de rendre les divers marchés plus abordables aux modestes acheteurs pour lesquels, hélas ! la situation devenait de plus en plus précaire, chaque jour.

D'autre part, par suite du rapatriement des réfugiés qui a commencé et va se poursuivre, régulièrement, le nombre des acheteurs sera plus réduit, et enfin on ne verra plus, devant la porte des magasins, ce défilé ininterrompu de clients !...

Enfin, puissions-nous revoir, bientôt, notre Cahors reprendre sa physionomie paisible et rassurée ! Souhaitons-le vivement et de tout cœur !

L. B.

Pas en règle

Procès-verbal a été dressé contre Mme Madeleine Saragosa et sa sœur, de nationalité espagnole, pour défaut de renouvellement de carte d'identité, de sauf-conduit.

PALAIS DES FETES

Mercredi 24, jeudi 25, samedi 27, dimanche 28 juillet, en soirée à 20 h. 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Gaby Morlay, Jean Yonnel, Edmonde Guy, Pierre Renoir dans une des plus belles réalisations du Cinéma français

LES NUITS BLANCHES DE SAINT-PÉTERSBOURG

En complément : *Rigoletto.*

A l'E.P.S.

Le Directeur de l'Ecole primaire supérieure de garçons de Cahors nous communique les renseignements ci-dessous à l'intention des candidats aux divers examens de l'enseignement primaire supérieur :

1° Les examens du Brevet Supérieur auront lieu à l'E.N. d'Institutrices le lundi 29 juillet 1940 pour les trois parties. L'épreuve écrite de mathématiques commencera à 7 heures (convocation à 6 h. 40) et sera suivie, pour la troisième partie, par les autres épreuves écrites, pour la seconde partie par les épreuves orales et pratiques. — Les épreuves orales et pratiques de 1re partie commenceront à 7 h. 30.

2° Les examens du Brevet Elémentaire et du B.E.P.S., section générale, ainsi que ceux du Concours d'entrée à l'E.N. commenceront le lundi 5 août 1940.

Les élèves jeunes filles pourront être hébergées au Lycée Clément-Marot et les jeunes gens à l'E.P.S. Ce dernier établissement dispose actuellement d'un certain nombre de matelas, draps et couvertures qui seront mis à la disposition des candidats qui ne pourront pas amener leur literie ; cependant ils sont invités à apporter au moins leurs draps, et, ceux qui le pourront, leur matelas, car il est à craindre qu'il n'y en ait pas pour tous.

RETOUR DES RÉFUGIÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

Les réfugiés originaires du département de la Seine, résidant à Cahors, se présentent, depuis dimanche, 21 juillet, à la Mairie, en vue de retirer le certificat de rapatriement.

Pour les réfugiés de la Seine, cette remise de certificat sera terminée mercredi 24 juillet.

Jeudi, les réfugiés originaires de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne sont invités, également, à se présenter à la Mairie à partir de 9 heures.

Le premier convoi de réfugiés est parti lundi matin à 9 h. 30, ils étaient au nombre de 500 environ.

Me FAUVEL, huissier à Cahors, venant d'être démobilisé, son étude sera ouverte à partir du 1er août prochain.

Vélo volé, puis retrouvé

Il y a quelque temps un de nos excellents concitoyens était victime du vol de son vélo. Or, ces jours derniers, passant dans une rue de la ville, il aperçut, en stationnement, une bicyclette qui attira son attention car elle ressemblait étrangement à celle qui lui avait été prise. Effectivement, c'était la sienne. Il entra en pourparlers avec celui qui la détenait et tous deux se rendirent au Commissariat de police.

La bonne foi du détenteur du vélo fut nettement reconnue : il l'avait achetée à un nommé Mathurin Auguste, romanichel, demeurant au camp des Nomades. Il fut recherché aussitôt par la police et amené au Commissariat.

Mathurin Auguste ne put ou ne voulut pas établir la provenance de sa bicyclette. Toutefois, il remboursa à l'acheteur du vélo la somme qui lui avait été versée. Il a été mis en état d'arrestation.

Un aventurier

Le sieur Mourot Henri, 31 ans, était venu de Paris, dans une auto qu'il avait volée.

Dès son arrivée dans le Lot, il s'empressa de se faire délivrer une carte grise à son nom par la Préfecture.

En possesion de cette carte, il chercha à vendre l'auto.

Mais à la suite de certains faits, des soupçons s'élevèrent, une enquête fut ouverte, et le sieur Mourot fut interrogé.

Ses déclarations ayant été reconnues fausses, il a été mis en état d'arrestation pour vol d'auto et d'essence.

Il est l'objet, également, d'une inculpation pour excitation de mineurs à la débauche.

Il a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

EDEN

Mercredi, jeudi, samedi et dimanche, en soirée à 20 heures 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Une comédie avec Signoret, Baron fils, Meg Lemonier, André Luguet et Marguerite Moreno

BOURRACHON

⁂

M. DE MENDOZA, propriétaire de l'Eden-Cinéma, a fait don à l'œuvre « Le Vestiaire des Réfugiés » de la totalité de la recette provenant de la soirée cinématographique du samedi 20 courant.

COURS PIGIER

La Direction informe les Elèves que dans l'attente de l'ouverture régulière, mais prochaine, des *Cours de Cahors*

des COURS D'ENTRAINEMENT STÉNO, DACTYLO, COMPTABLE

vont avoir lieu.

Les jours et heures de ces Cours seront annoncés par voie de cette Presse.

(32.490).

Dispensaire antivénérien de Cahors

Des consultations gratuites antivénériennes auront lieu tous les mardi et samedi, à partir de 18 h., au Dispensaire d'Hygiène sociale, rue Joachim-Murat à Cahors.

Au camp des nomades

Sur plainte d'une dame Roux, la police a opéré une perquisition au camp des nomades.

Des objets divers ont été trouvés : vélos, phonos, magnetos, ballons, etc., ont été saisis. L'enquête se poursuit.

Tribunal correctionnel

Outrages à agents. — Mardi, malgré les protestations des clients qui attendaient leur tour pour entrer dans le magasin « Les Coopérateurs », le nommé Beuchère Maxime, réfugié à Cazals, voulut pénétrer, bouscula et outragea les agents Philippeaux et Pezet, qui assuraient le service d'ordre.

Mis en état d'arrestation, Beuchère fut écroué à la prison. Poursuivi pour outrages aux agents, il a comparu devant le tribunal correctionnel. Me Lacaze, dans une excellente plaidoirie, ramène l'affaire à ses justes proportions et le tribunal se montrant indulgent à l'égard de l'inculpé qui a subi un emprisonnement de trois jours, le condamne à 25 francs d'amende avec sursis.

Vol d'essence. — Les nommés Ernest Gallée, négociant, 43 ans, et Oscar Bricq, 47 ans, facteur des postes, réfugiés belges, sont poursuivis pour vol d'un bidon contenant 200 litres d'essence, au préjudice de M. Roques, garagiste. Tous deux sont condamnés à 1 mois de prison.

Rapatriement des réfugiés hollandais

En vue d'un rapatriement des réfugiés néerlandais, ceux qui se trouvent dans le Lot sont invités à se faire inscrire d'urgence, par lettre, au consulat de leur ressort, à Biarritz, avec l'indication de leur adresse et le nombre des membres de leur famille à rapatrier.

LES COURS PIGIER

se chargent de tous

TRAVAUX DE COPIE

Travail rapide et soigné — Prix modérés

12, *Boulevard Gambetta,* CAHORS (32.490)

Arrondissement de Cahors

Albas

Grave accident de bicyclette. — Dans la soirée de samedi, Mlle Buch, demeurant à la maison Laucou, descendait la côte de la propriété du Port lorsque, n'étant plus maîtresse de la direction de sa bicyclette, elle alla s'abattre sur le mur de la maison du général Pagès. Le Docteur belge appelé d'urgence et un de ses confrères, major au train sanitaire en stationnement sur la voie ferrée prodiguèrent les soins d'urgence et diagnostiquèrent une fracture du crâne dans la région du rocher. La blessée fut transporté à l'hôpital de Cahors où elle a dû subir la trépanation. Son état est considéré comme très grave.

Les chapardages. — Toutes les nuits on constate que les jardins reçoivent la visite des maraudeurs. Après les pommes de terre de la propriété de M. Legrand, ce sont les beaux choux de M. Barrère. Et une des dernières nuits, une auto a stoppé à côté du verger de M. Pezet, les occupants ont emporté un chargement de belles pêches. Et dire que l'on trouve encore de l'essence pour faire des coups pareils.

Autant que le ravitaillement soit difficile, cela paraît un peu exagéré de mettre ainsi les jardins et les vergers en coupe réglée. Ce qui n'empêche pas aussi de faire main-basse sur les garages. Une auto de Mme Couaillac à la Rivière-Basse a été volée et le aigrefins ont dû en laisser une seconde sur le bord de la route après l'avoir purgée de son essence. Deux autres garages du bourg ont failli être pillés mais ces coups ont râté. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Luzech.

Arcambal

Rectification. — C'est M. Noci — et non M. Noël, comme une erreur nous l'a fait dire, — ancien président du Conseil des Prudhommes de Laon (Aisne), qui a versé 50 fr. à la Caisse des Anciens Combattants de la section de Pasturat-Arcambal, en reconnaissance de l'excellent accueil et de la serviabilité des habitants. L'adjoint au maire en a vivement remercié M. Noci.

Assier

Notre foire du 20 juillet a eu une importance considérable.

Voici les principaux cours pratiqués : poulets, 10 à 11 fr. ; poules, 9 fr. ; canards, 9 fr. ; lapins, 6 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 10 fr. la douzaine ; oisillons, 30, 35 et 40 fr., suivant grosseur ; jeunes bœufs de travail, 9.000 à 11.000 fr. ; bouvillons, 3.500 à 5.000 fr. Très nombreux forains ; affaires très actives.

Catus

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Jeanne Miquel, fille de nos excellents compatriotes, Mme et M. Miquel, receveur des Contributions Indirectes en retraite, avec M. Gellès, chirurgien. Cordiales et sincères félicitations.

Naissance. — On nous annonce l'heureuse arrivée au monde du petit Michel, fils de M. et Mme Gallot, née Marguerite Boudy, à Blida (Algérie). Sincères félicitations aux parents et grands-parents et meilleurs vœux au bébé.

Concots

14 juillet. — Cette année, à Concots, la fête nationale a été plutôt une simple cérémonie funèbre. Le samedi soir le drapeau tricolore en deuil fut hissé en berne au sommet du monument aux morts glorieux. Le lendemain dimanche, à dix heures, une messe a été dite au souvenir des morts des guerres de 1870 et de 1914-1918. A l'issue de cette messe une manifestation au double caractère militaire et civil a eu lieu au monument précité. Un détachement des mobilisés qui se trouvent cantonnés dans nos murs encadra le mausolée en présence du lieutenant-colonel commandant le centre d'organisation de D.C.A. entouré de ses officiers. La foule des civils du lieu s'ajouta à la suite, et là, le plus profond silence, ni paroles, ni gestes, la simple et émouvante sonnerie « Aux morts », la minute de recueillement et un dernier adieu du clairon qui se répercuta dans tous les cœurs. La foule se dispersa toujours silencieuse et attristée.

Vidaillac

Les belles familles. — Nous apprenons la naissance d'une fillette chez les époux Cardonel-Honorat.

C'est le onzième enfant de cette honorable famille dont huit sont vivants.

Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Croix-Rouge française de Figeac. — Nous recevons les deux communications suivantes :

« Mme Cros, présidente du Comité de Figeac de la Croix-Rouge française, a remis à M. Loubet, sénateur-maire, une somme de 3.000 francs destinée à l'Œuvre des réfugiés. Cette somme lui avait été adressée par M. le délégué régional au nom de la Société de secours aux blessés militaires. »

« Le Comité de la Croix-Rouge a fait, sur la demande de l'archiprêtre, la quête habituelle pour les œuvres paroissiales, à la messe célébrée en l'église St-Sauveur, le 14 juillet à 9 h. 30, et a rendu par son geste hommage aux morts de la guerre. »

Avis. — Il est rappelé qu'en la délibération du conseil municipal, en date du 5 juillet 1937, la foire du 15 août (jour de l'Assomption) se tiendra la veille, le mercredi 14 août.

Marcilhac

Noyade. — Mme Zénobie Despeyroux, de St-Sulpice, âgée de 62 ans, a mis fin à ses jours en se jetant dans une citerne toute proche de son habitation. La malheureuse souffrait depuis longtemps d'une cruelle maladie. Sa mort a vivement ému la population de St-Sulpice et a plongé la famille Despeyroux dans la douleur.

Ses obsèques ont eu lieu le 18 juillet au milieu d'une nombreuse assistance.

Au mari de la défunte et à sa fille, nos sincères condoléances.

St-Céré

Avis à la population. — Par arrêté de M. le Maire et dans le but de rendre moins difficile le ravitaillement de la population, il est interdit aux boulangers :

1° de fabriquer du pain sous forme de couronne ; 2° de vendre du pain frais à compter du 24 juillet. Pour permettre l'application de cette dernière prescription, les boulangeries de la ville seront fermées le mercredi 24 juillet. Le pain fabriqué ce jour ne sera mis en vente que le lendemain et à compter du 24 juillet les boulangers seront autorisés à ne vendre que le pain fabriqué la veille, c'est-à-dire ayant au moins 24 heures de fabrication.

Remerciements. — M. le Maire vient de recevoir la lettre suivante émanant d'un groupe de militaires actuellement stationné à Montalzat par Montpezat-du-Quercy, lettre qu'il est heureux de porter à la connaissance de la population :

« Monsieur le Maire,

« Nous avons été accueillis de façon touchante au cours de notre passage le 20 juin dernier par les commerçants et habitants de la rue de la République de votre ville ; arrivés au terme de nos épreuves, à la veille de rentrer dans nos foyers, nous nous souvenons de la sollicitude dont nous avons été l'objet et nous en gardons une émotion inoubliable.

« Veuillez avoir l'obligeance, Monsieur le Maire, d'être notre interprète auprès des braves gens qui ont bien voulu nous secourir dans notre détresse et leur exprimer toute notre gratitude.

Signé pour le P.C. de Groupement :
BÉNARD.

Sur cette lettre, tous les intéressés avaient tenu à apposer leur signature, ce qui prouve bien de l'unanimité de la gratitude que ces militaires conservent de l'accueil qui leur a été fait dans notre cité.

Thémines

Carnet noir. — Décès, à l'âge de 88 ans, de M. Paul Lacarrière, ancien maire. Ses obsèques ont eu lieu le 18 avec le concours d'une foule nombreuse témoignant au défunt, qui était chevalier de la Légion d'honneur, son estime et ses regrets.

Nous présentons à son fils, M. Raymond Lacarrière, maire, à Mme Lacarrière Raymond, à son petit-fils mobilisé, à toute la famille en deuil, nos bien vives condoléances.

Nos soldats. — Certains soldats qui n'avaient pas donné de leurs nouvelles depuis mai-juin, viennent de faire connaître à leurs parents qu'ils sont prisonniers. Cinq ou six familles restent encore dans l'ignorance du sort de leurs enfants.

Arrondissement de Gourdon

Dégagnac

Citations. — C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris que des militaires de la 17e région, attachés à « L'ambulance médicale d'armée de spécialités n° 37 », et dont ci-après les noms, ont été cités pour leur bravoure à l'Ordre du Régiment. Ce sont : Adjudant Azam Justin ; Caporaux Druilhe Raoul, Babot Jean, Briffé Auguste ; Soldats Becq Ferdinand, Pérétou Léon, Nivès Joseph.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de bronze.

En adressant toutes nos félicitations à ces braves, nous tenons à préciser que tous les hommes composant cette formation ont conquis par leurs relations correctes et cordiales l'estime de toute la population du village.

Pour être juste, ajoutons qu'une formation de la 11e région cantonnée également dans le village du Masteulat, n'a donné prise à aucune critique.

Dernières nouvelles

Les îles Aaland démilitarisées

La démilitarisation des îles Aaland par les Finlandais est en voie d'achèvement. L'U.R.S.S. avait proposé à la Finlande la participation de la défense des îles ou leur démilitarisation complète. La seconde solution a été approuvée à Helsinki, après consultation de tous les gouvernements des Etats riverains de la Baltique.

Les soldats finlandais ont quitté les îles le 21 juillet.

Le ministre d'Angleterre a protesté, le gouvernement de Londres n'ayant pas été invité à donner son avis.

La suppression du régime des bouilleurs de cru

Le « Journal Officiel » a publié une loi dont voici l'article premier :

A partir du 1er août 1940 est interdite la distillation à domicile par les bouilleurs de cru ; le régime forfaitaire des bouilleurs de cru est supprimé à compter de la même date.

Réfugiés, avez-vous pensé à retirer votre courrier ?

La Mairie de Cahors (Service de recherches des réfugiés français, 1er étage) communique la liste suivante de personnes ayant de la correspondance à retirer dans le plus bref délai :

M. Aach O. ; Mme Ablert Jacques ; Mme Abraham ; M. Amblard, Ducellier ; M. Annet Badel, Ravit. carburants ; Mme Apart Cyrille, Seine-et-Oise ; Mme Appel ; M. Arnoult Robert ; M. Augustin Georges, « Patrimoine » ; Autorités municipales de Sarcelles ; Mme Avarre Jeanine.

M. Bachelier ; Mmes Badou-Zimmer, de Sevran ; M. Bagey ; M. Bagourd René ; M. Ballaud, Inspecteur ; M. Ballester Raphaël ; M. le Dir. Banque Vernes et Cie ; Mme Barbeluren ; Mme Bardey Simone ; M. Barlane Léo ; Mmes Barny et Salingre ; Mme Barret ; M. Baurain Louis ; Mlle Beauclair ; M. Beaumont Georges ; M. Barroy Lucien ; M. Beenders Charles ; M. Bellefin Pierre ; M. Benoît Girardin, d'Epernay ; M. Beneto Jacques, Us. Schneider ; Mme Bercot et fils, chez Despras ; M. Berger Etienne ; M. Bernoux Claudius, S.T.C.R.P. ; Mme Bidot, de Montmorency ; Mme Bienfait Gilbert ; Me Bizos ; Mme Blaimont, Air Liquide ; Mme Blondeau ; Mme Bodrelot, Piles Wonders ; Mme Bollotte Camille ; M. Bonnemain Yves ; Mme Bonnet, de Rougemont ; Mmes Bonhomme-Scory ; M. Borgne Armand, T.C.R.P. ; M. Bouteiller Charles, C.I.M.T. ; Mme Bouthet Georges ; Mlle L. Breban ; M. Brener Julien, « La Providence » ; Mme Brenot ; Mlle Brichory Marie-Louise ; Mme Brodin Germaine ; Mme Jean Brunhes ; M., Mme et Mlle Breton, de Briare ; M. Breton Luc, pharmacien ; M. Bretonnière, Musées Nationaux ; Mme Bufey Marie-Louise.

M. Cabourt Charles ; Mlle Cabrillac Lucienne ; Mme Cacheur ; Mme Cachin Olga ; Mlle Camus Geneviève, professeur ; Mme Caron Marie-Louise, Usine Citroën ; M. Cadriat, photographe ; Mme Carette-Degorgue ; M. Caron G. ; M. Casseman René ; Mme Cayla-Combarieu, de Neuilly ; Mme Centenier ; Mlle Champetier de Ribes ; Mme Vve Chapcoux ; Mme Chaponnais René ; Mme Crouillebois Georges et Mme Ralu Mary ; M. Chapuis J. ; Mme Chardain ; Commandant Charron, Soc. Electr. du Génie ; M. et Mme Chauchard, de Cachan ; M. Chaussivert A., Us. Saurer ; M. Chéron Gaston, Maison mutualiste ; M. Cherton ; M. Chevalier Marcel ; M. Christiaens Jean ; M. Ciron Marquis ; Mme Civrac Gabriel ; M. et Mme Citron, chez Mme Sachs ; Mme Claux Maurice ; Mme Collombel, de La Bréviaire ; Mme Coleau Juliette ; Mme Colson Fernand, d'Epernay ; Mlle Compagnon Yvette ; M. et Mme Coquelle Pierre, Etabl. Crozier ; Mme Cormeille et enfants ; Mme la Dir. Cours N.-Dame de Darney (Vosges) ; M. Courtois André ; Mlle Creant Odette ; Mme Cresson Roger ; Mme Crouzet ; Mlle Cunéo, Inspectrice I.P. Rouen.

M. Delhaye Fernand, « Remina » ; M. Delsahus ; M. Demouchy Gustave, de Fleurines ; M. Denouroy Alfred, La Varenne ; M. Deroubaix, électro-mécan. ; Mlle Desautoy Yvette, d'Amiens ; Mme Domain Odette, de Reims ; Mme Dort, chez M. Chabamette ; Famille Drouet, d'Evreux ; M. Dubois Gustave-Marcel, d'Epernay ; M. Duchêne Paul, Banque Pascal ; M. Duffaud ; M. Dulou Jean, garde républ. ; M. Dumonceau José ; Mlle Dupont Andrée ; Mme Damerio ; M. Darcy Paul ; Capitaine J. Dauphin, Ser. Génie ; M. Dauchin Maurice ; M. Debourdeau Paul ; Etabl. Debray ; M. Dechaux J.-A., de Paris ; M. Decosse Eugène, Us. Gobin ; Mme Deffay ou Mme Lobet ; M. Deffay Roger ; M. Desharbes Lucien ; Mme Dodre R., P.T.T. ; M. Dominichini Marius ; M. Doumont Joachim ; Mme Duboc Madeleine, Mut. Vie ; Mme Dubois, Inspectrice Aga ; Mme Ducret ; M. Duhauvel, 539e Cie auto ; Mme Dumet, de Bourges ; M. Dumure Gaston, Gnome et Rhône ; Mme Dupuis-Jacquart ; M. Dupont Jean ; M. Durfort J., de Seine-et-Oise ; Mlle Y. Dusautois ; Mme Dussotoy Georges ; M. Duval Lucien.

M. Edot Michel, de Chatou ; M. Ella ; M. Ernst-Jacquemart Guillaume ; Mme Evrard René ; M. Eslang Saladin.

Fabrique d'Art. Métal. d'Asnières ; Mme Fasquel Hélène ; Familles Faivre ou Bonnet, du Doubs ; M. Falk Gaston ; M. Faudoin Fougerolles ; M. et Mme Faux-Dahier Henri ; Mme Fecque ; Mlle Fenot Paulette ; Mlle Féret Henriette ; M. Fief Jules, Etabl. Kalker ; Monseigneur Flipo ; M. Fochesato Frédéric ; Mme Foucault-Perdereau ; M. Francin Lucien ; Mme Frécheville-Berthaux ; Mme N. de Freitas ; Mme Fries, Maison Périé-Colleu ; MM. Frostli Hans et Fasslco Charles ; Mme Fruter R., née Sénasson ; Mme Furet.

M. Gabori Henri ; Mme Gaborit Georges ; Mlle Gabry Anita ; M. Gaiffe Georges, Etabl. Crozier ; Mme de Galard ; Mme E. Galiègue ; Mme Gamet Simonne ; M. et Mme X. dentistes, parents de Gaudissant-Flizot ; M. Gat d'Orléans ; M. Geisère ; Mme H. Gentil ; Mme Gillardin Georges ; Mme et M. Gilles, C.P.D.E. ; Mme Girard, S.E.M.G. ; M. Godart Louis ; M. Gougeon Georges, de Rueil ; Mme de Gontant-Biron ; Mme Vve Gouin ; Mme Gourdon, de Bobigny ; Mme Goussard Berthe ; MM. Gramer et Kohli ; M. Grandjean Raymond ou Paul ; M. Gravier Marc ; Laboratoires Grimberg ; M. Gruy Marius, La Varenne ; M. Gruntz Albert ; M. Gudin, de Nevers ; Mme Guénot Olga, de Paris ; Mme Guéry, de Paris ; Mlle Guillet, infirmière.

(*A suivre*).

REMERCIEMENTS

Madame E. LAMAIGNÈRE ; Monsieur et Madame Henri LAMAIGNÈRE et leur fils de Dax ; Monsieur et Madame DOURTHE, de Pau ; Monsieur et Madame CAZENAVE et leur fils, de Bordeaux ; Monsieur Charles CAZENAVE, aux armées ;

Les familles LAGESTE et LASSALLE remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. Evariste LAMAIGNÈRE

Entrepreneur du couchage

leur époux, frère, beau-frère, oncle et cousin, pieusement endormi dans la paix du Seigneur, le 17 juillet 1940, dans sa 75e année.

Les obsèques ont eu lieu à Cahors le 20 juillet 1940.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

RÉFUGIÉS, ne quittez pas notre province du Quercy, sans emporter les romans régionalistes de Ernest Lafon. Vous y retrouverez la couleur locale et ils vous rappelleront votre séjour dans le Lot.

Ces ouvrages : *Au pays des bombances, La route du Vin de Cahors, Les Vacanciers, Les Mois rustiques* et *Le Sans-Culotte Fricasse* sont en vente chez tous les libraires de Cahors et de la région.

Tous ces volumes peuvent être envoyés par l'auteur contre chèque de 12 fr. par exemplaire, excepté le roman « Au pays des bombances », 18 fr., franco et dédicacés.

Adresse : Ernest Lafon, Ecrivain régionaliste Albas (Lot). Chèque postal, Toulouse 272.99.

CHRONIQUE DES REFUGIES

La famille TACAIL, du Havre, réfugiée à Nantes, 28, Calvaire de Grilleau, informe le soldat TACAIL, du 36e R.I., région de Cahors, qu'elle reste quelque temps encore à Nantes.

Sergent André MARTIN, 30e R.I., 10e Cie, 3e Bon, est recherché par sa famille. Ecrire *Journal du Lot,* n° 32.436.

PETITES ANNONCES

M. BARBÈS, 9, rue Lastié, prévient sa clientèle de la réouverture de son atelier de forgeron, machines agricoles, etc. (32.473).

M. Jean NOUYRIT, venant d'être démobilisé, reprend ses leçons de **violon** et de **musique** à l'Ecole de Musique J.-B. et Jean NOUYRIT, 11, bd Gambetta. (32.478).

Madame Vve FEYT prévient sa fidèle clientèle que l'**atelier de forge** de M. Charles Feyt continuera, comme par le passé, à servir ses clients. (32.475).

Famille parisienne cherche à prendre pension chez propriétaire ayant grand jardin, proche voisinage Cahors. Ecrire : HOPPENOT, place Lastié, Cahors. (32.482).

PERDU, sur la route de Pradines, **gilet de laine marron,** devant en peau suédée. Prière de rapporter Bureau du Journal.

ON DEMANDE **jeune homme,** présenté par ses parents, 15 ans, pour livraisons en ville. S'adresser à la « Toison d'Or », rue Maréchal-Foch, Cahors. (32.487).

MESDAMES, pour votre coiffure, adressez-vous : 8, rue de la Préfecture, Cahors (Lot). Teinture, mise en plis, ondulations. *Permanente,* 4 marques différentes : Drana, Perma, Henri, Gallia. Prière de prendre rendez-vous. Tél. 4.71. Ancienne Maison Marcel Blanc, Cappot (Suc.), R.C. 46.36. (32.488).

ON DEMANDE **une bonne** pour restaurant, connaissant service. S'adresser : Restaurant Berty, rue de la Préfecture. (32.489).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 36

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— Je ne suis pas un ogre ! répéta le père dans une sorte de puérile rancune. Je sais être juste et comprendre les choses. Ton silence est une injure, mon petit... Je t'aime beaucoup, quoi que tu en penses.

Un sourire un peu triste erra sur les lèvres de la jeune femme. Elle n'ignorait pas la grande affection que son père lui réservait ; mais elle connaissait aussi la violence de ses emportements, pas toujours justifiés.

— Je sais, père, combien vous vous tracassez pour mon avenir, répondit-elle affectueusement. Et c'est justement ce qui arrêtait mes paroles... Je crois que si l'on m'avait dit à l'ambassade que mon mari était mort, jamais vous n'auriez connu ce douloureux épisode de ma vie... Seulement, voilà, la destinée en a décidé autrement et toute ma bonne volonté, ni la vôtre, ne peuvent arrêter la marche des événements.

— Oui, oui ! murmura l'homme, pensivement. Nul n'échappe à ce qui est écrit et chacun de nous doit subir son sort jusqu'au bout.

— Alors, père, si vous en convenez, pourquoi me faites-vous grief de choses que je n'ai pas pu empêcher ?

— Je ne te reproche rien à toi, personnellement... je trouve simplement mauvais que tu paraisses admettre qu'un mariage pareil soit indissoluble.

— Moralement, il l'est ! Il s'agit d'une dette de sang.

— Il ne le serait véritablement que si tu avais vécu longtemps avec cet époux.

— Ah ! remarqua-t-elle, désarçonnée. Vous estimez que le caractère d'une union est proportionnellement en rapport avec sa durée...

— Ne me fais pas dire de bêtise... Je prétends simplement, comme l'Eglise elle-même l'admet, que tant qu'un mariage n'a pas été consommé, il ne compte pas.

— Et vingt-quatre heures de cohabitation, ce n'est pas assez ?

— Un jour, ce n'est rien.

— Un jour... et une nuit !

— Comment, une nuit ?

— Dame !... Vingt-quatre heures !

— Oui !... Quoique... Enfin, tu m'as dit qu'il était parti à Majorque.

— Je vous ai expliqué qu'il m'a quittée à l'aube, le lendemain matin, pour gagner le front.

— Alors, la nuit ?...

— Eh bien ! papa... la nuit...

— Achève ! s'énerva Le Cadreron. Ce que tu peux être agaçante ! Il faut qu'on t'arrache tous les mots !

— Eh bien ! articula-t-elle avec effort, la nuit fut probablement pareille à toutes celles qui suivent habituellement un mariage...

L'homme bondit, hors de lui.

— Tu dis ?

Il écumait véritablement ! Cette petite Orane avait une façon de raconter les choses qui aurait fait perdre patience à quelqu'un de moins irascible que lui !

Pendant que tout rageur il arpentait la pièce, la jeune femme, très pâle, demeurait immobile et le regard lointain, comme si tout d'un coup elle se désintéressait de cette colère qu'elle venait de déchaîner. Une chose était certaine, à cette minute, c'est que tout ce qui s'était passé entre Ruitz et elle les regardait seuls... Quelle que fût la contrainte subie par elle à Barcelone, elle n'en parlerait pas, elle n'accablerait pas celui qui lui avait sauvé la vie...

Dehors, la pluie frappait les vitres, comme autant de milliers de coups d'épingles. Une branche de vigne vierge, secouée par le vent, cognait de temps en temps les volets de bois, telle une main indiscrète, et l'on était gêné du silence qui suivait, alors qu'il aurait dû, semblait-il, être rompu par l'invitation : « Entrez ! »

La pendule Empire, en sonnant la demie, coupa cette impression désagréable.

— Alors, insista le châtelain, qui se ressaisissait, tu as été la femme de... de cet homme-là ?

Orane inclina la tête.

— Je ne pouvais guère me dérober, expliqua-t-elle... J'ai cru qu'il en avait le droit.

— Le droit ? répéta Le Cadreron en essuyant son front sur lequel la sueur perlait tout à coup. Evidemment, il en avait le droit ! Mais ce n'est pas un gentleman.

— Pensez-vous donc, père, demanda lentement la jeune femme, que placé en pareille position, c'est-à-dire sur le point d'aller se faire tuer au front, un soldat eût agi, en France, différemment ?

— Certainement. Ici, un homme aurait été généreux jusqu'au bout.

Une souffrance crispa le doux visage anxieux qui guettait sa réponse.

— Alors, répondit tranquillement la jeune femme, nos militaires valent mieux que ceux d'Espagne. Je me suis souvent demandé comment agirait un Français en cas de guerre civile... Votre réponse me rassure, mon père, puisque vous affirmez que les nôtres seraient de généreux gentilshommes. Une chose est sûre, c'est qu'à Barcelone très peu d'hommes m'auraient sauvé la vie comme l'a fait Ruitz ; mais il y en aurait eu moins encore pour me respecter, après que j'aurais été leur femme.

M. Le Cadreron détourna la tête, un peu gêné. Au fond, il n'était pas du tout certain de ce qui se passerait en France, en cas de révolution, et il se rendait compte du parti pris qu'il apportait contre la race de celui qui avait épousé sa fille.

(*A suivre*).